



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du mardi 2 juillet 2024  
à 19 h 30**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Annonces du maire
- 10.04** Annonces - sécurité publique, affaires policières et vie communautaire
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 juin 2024
- 10.08** Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mercredi 19 juin 2024.
- 10.09** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Accorder un contrat à Limoges et Fils inc. pour la fourniture, la pose et l'installation de jeux d'eau au parc Triolet à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 794 648,21 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 690 998,44 \$ + contingences (15%): 103 649,77 \$) - Appel d'offres public # 2024-06 (1 soumissionnaire).
- 20.02** Accorder un contrat à MLC Associés inc.(conditionnel à l'octroi futur du contrat pour les travaux de réhabilitation du chalet Robert Sauvé) pour la surveillance des travaux de réhabilitation du chalet Robert Sauvé à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 330 093,22 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 300 084,75 \$ (montant négocié) + contingences (10 %) : 30 008,47 \$) - Appel d'offres public 2024-09-1- (1 soumissionnaire).

- 20.03** Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux d'aménagement paysager du rond point des Bruants à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Appel d'offres public # 2024-04 (3 soumissionnaires).
- 20.04** Affecter un montant de 9 500 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Approuver la répartition du surplus de gestion 2023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, établi à 468 100 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal.
- 30.02** Autoriser une affectation de 198 657,00\$ pour financer un poste temporaire de conseillère en gestion des ressources financières, un poste temporaire de chargée de communication, un poste temporaire de chargée de secrétariat pour l'année 2024 et un mandat de services professionnels. Surplus de l'arrondissement.
- 30.03** D'entériner l'achat de 8 billets pour la participation du cabinet de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au Tournoi de golf annuel du Complexe Sportif St-Raphaël - Montant de 1 780 \$ - Budget de fonctionnement.
- 30.04** Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à mener une démarche d'analyse et de participation publique visant à doter l'arrondissement d'un plan d'action 2025-2028 en culture, sports et loisirs et de mettre à jour la Politique de reconnaissance.
- 30.05** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mai 2024, en vertu du règlement CA28 0074.
- 30.06** Approuver le lancement de l'avis d'intérêt concernant la rénovation du Centre socioculturel de L'Île-Bizard et réserver la somme de 1,5 M\$ au Programme décennal d'investissement (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement pour en financer la réalisation ultérieure.

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA28 0074-1).
- 40.02** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur ainsi que les portes et les fenêtres d'un garage détaché implanté en cour latérale gauche situées au 557 rue Cherrier.

- 40.03** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin de permettre des parements extérieurs autres que ceux approuvés à la résolution no CA22 28 212 à la maison projetée à l'adresse sise au 147, avenue des Vinaigriers.
- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages à l'adresse sise au 2036, chemin Bord-du-Lac.
- 40.05** Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.
- 40.06** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-2.
- 40.07** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur toutes les rues de L'Île-Bizard durant la Coupe des Présidents 2024, soit du 24 au 29 septembre 2024.

## **50 – Ressources humaines**

- 50.01** Approuver la nomination de Monsieur Jason Ponzo, matricule 100016081 au poste de chef de section - environnement et parcs, et ce, à compter du 13 juillet 2024.

## **60 – Information**

- 60.01** Dépôt de documents

## **65 – Motion des conseillers**

- 65.01** Motion concernant l'attente préjudiciable de la décision ministérielle sur l'implantation de l'école secondaire dans le district de Sainte-Geneviève, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1249452019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 juin 2024

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 juin 2024.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-06-28 11:09

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249452019

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 4 juin 2024

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et v illes* , le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 juin 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-06-20



**Dossier # : 1249452022**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mercredi 19 juin 2024.

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mercredi 19 juin 2024.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-06-28 11:09

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249452022

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mercredi 19 juin 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 19 juin 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**



À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-06-20



**Dossier # : 1249452020**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt:

du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 21 mai 2024;

du compte-rendu du comité de sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence de la séance du 12 juin 2024.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:10

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249452020

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 21 mai 2024;  
Dépôt du compte-rendu du comité de sécurité publique, de la circulation et des mesures d'urgence de la séance du 12 juin 2024.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-06-20



**Dossier # : 1240543005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Limoges et Fils inc. pour la fourniture, la pose et l'installation de jeux d'eau au parc Triolet à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 794 648,21 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 690 998,44 \$ + contingences (15%): 103 649,77 \$) - Appel d'offres public # 2024-06 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire Limoges et Fils inc. ce dernier ayant présenté une soumission conforme le contrat pour la fourniture, la pose et l'installation de jeux d'eau au parc Triolet à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 690 998,44 \$, conformément aux documents d'appel d'offres public # 2024-06 ;
2. D'autoriser une dépense de 103 649,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. De procéder à une évaluation du rendement de Limoges et Fils inc.;
4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-06-28 11:11

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1240543005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Limoges et Fils inc. pour la fourniture, la pose et l'installation de jeux d'eau au parc Triolet à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 794 648,21 \$ taxes et contingences incluses (contrat : 690 998,44 \$ + contingences (15%): 103 649,77 \$) - Appel d'offres public # 2024-06 (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du budget participatif citoyen de Montréal, l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a bénéficié d'une enveloppe monétaire pour la fourniture, pose et l'installation de nouveaux jeux d'eau au parc Triolet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- GDD 2230543017: Accorder un mandat au montant forfaitaire de 23 914,80 \$ taxes incluses à Girard Hébert inc. afin d'élaborer les plans et devis pour la construction de jeux d'eau au parc Triolet à l'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève - dossier 2024-06

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour la fourniture, pose et installation de jeux d'eau dans le parc Triolet dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Le contrat inclut, mais sans s'y limiter :

- Terrassement;
- Installation de la tuyauterie et du câblage électrique;
- Coffrage et bétonnage de la dalle de l'aire de jeux;
- Fourniture et pose des modules de jeux d'eau;
- Raccordement au réseau d'eau et égout municipale;
- Raccordement au réseau électrique d'Hydro-Québec;
- Mise en marche, tests et essais.

## JUSTIFICATION

Afin d'effectuer la fourniture, pose et installation de jeux d'eau dans le parc Triolet dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2024-06) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 2 mai 2024 au 12 juin 2024, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juin 2024 à 10 h 30 au 406, Montée de l'église, Montréal, Québec.

Un (1) soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres public:

- Limoges et Fils inc.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse monétaire des soumissions:

Soumissions conformes	Coût de base (t.t.i.)	Autres Budget contingent 15% (t.t.i.)	Total (t.t.i.)
Limoge et Fils inc.	690 998,44 \$	103 649,77 \$	794 648,21 \$
Dernière estimation	683 173,90 \$	102 476,09 \$	785 649,99 \$
Coût Moyen des soumissions conformes reçues (\$)			794 648,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (\$)			- \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,00%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			(794 648,21) \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			-100,00%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			8 998,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			1,15%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			(794 648,21) \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			-100,00%

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites par le bureau de greffe de l'arrondissement et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant selon la Politique de gestion

contractuelle de la Ville de Montréal.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites.

Il est donc recommandé au Conseil d'approuver le choix de la compagnie Limoges et Fils inc. pour fourniture, pose et installation de jeux d'eau au parc Triolet à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense est assumée par le Programme de réfection et verdissage des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

La dépense totale de ce contrat est de 794 648,21 \$ taxes incluses, ou 725 619,73 \$ net de ristournes, incluant un montant de 103 649,77 \$ taxes incluses pour les contingences. La dépense totale se répartit comme suit :

Description	SGPMRS
Contrat	690 998,44 \$
Contingences	103 649,77 \$
Total taxes incluses	794 648,21 \$
Total net des ristournes	<b>725 619.73 \$</b>

Le montant de 725 619,73 \$ net de ristournes sera assumé par le Programme de réfection et verdissage des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et financé via le règlement d'emprunt de compétence locale no 23-002.

Le budget net de ristournes requis de 725 619,73 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible au PDI 2024-2033 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de dollars):

Projet investi (net de ristourne)	2024	2025	2026	Total
34375 - Programme de réfection et de verdissage des parcs locaux	725 619,73 \$	0\$	0\$	725 619,73 \$

#### MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

#### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

#### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)



date de début: juillet 2024  
date de fin: décembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier  
(Marie-Antoine PAUL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Alexis ARCHAMBAULT, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Anna CHKADOVA, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Alexis ARCHAMBAULT, 21 juin 2024

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hafed LARABI  
ingenieur(e) - c/e

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2024-06-18



**Dossier # : 1240543009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MLC Associés inc. (conditionnel à l'octroi futur du contrat pour les travaux de réhabilitation du chalet Robert Sauvé) pour la surveillance des travaux de réhabilitation du chalet Robert Sauvé à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 330 093,22 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 300 084,75 \$ (montant négocié) + contingences (10 %) : 30 008,47 \$) - Appel d'offres public 2024-09-1- (1 soumissionnaire).

Il est recommandé:

1. d'accorder au seul soumissionnaire MLC Associés inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en surveillance des travaux de réhabilitation du chalet Robert Sauvé à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève, aux prix de sa soumission après négociation, soit pour une somme maximale de 300 084,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (AO 2024-09-1) ;
2. d'autoriser une dépense de 30 008,47 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

L'octroi de ce contrat est conditionnel à l'octroi du contrat d'exécution de travaux de réhabilitation du chalet Robert Sauvé dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-07-02 10:57

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1240543009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MLC Associés inc. (conditionnel à l'octroi futur du contrat pour les travaux de réhabilitation du chalet Robert Sauvé) pour la surveillance des travaux de réhabilitation du chalet Robert Sauvé à l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève - Dépense totale de 330 093,22 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 300 084,75 \$ (montant négocié) + contingences (10 %): 30 008,47 \$) - Appel d'offres public 2024-09-1- (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est responsable de nombreux actifs municipaux dont elle doit assumer la gestion pour les préserver et les maintenir fonctionnels et sécuritaires, afin d'offrir le service attendu par les citoyens. L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève doit également renouveler ses actifs pour remplacer ceux désuets ou ne répondant plus aux besoins actuels et futurs des citoyens. À cet effet, l'arrondissement réalise annuellement de nombreux projets sur différents actifs. Les projets portent, en autres, sur des actifs d'infrastructures. Pour réaliser l'ensemble des projets, l'arrondissement a besoin d'être accompagné de firmes de services professionnels pour la surveillance des travaux de divers projets de réfection, reconstruction ou construction d'infrastructures.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 28 036- GDD 1230543008 - Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 347 318,78 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du chalet Robert Sauvé à Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Afin de supporter l'arrondissement pour l'ensemble des projets à réaliser, il est nécessaire de faire appel aux services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la surveillance des travaux de divers projets de réfection ou de remplacement des infrastructures. Un appel d'offre public (AO 2024-09-1) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 19 avril 2024 au 16 mai 2024 , conformément à la Loi sur les cités et villes et aux procédures de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mai 2024 à 10 h 30.

Une firme a répondu à l'appel d'offres public:

- MLC Associés inc.;

Un comité de sélection a eu lieu le 31 mai 2024 afin d'évaluer et d'attribuer la note à la firme ayant répondu à l'appel d'offres public. Voir ci-dessous la présentation du pointage final de la firme:

ENTREPRISE	POINTAGE INTÉRIEURE (%)	PRIX	POINTAGE FINAL
MLC associés inc.	87,85	333 427,50 \$	4,13

Le tableau présentant l'analyse administrative est présenté en pièces jointes.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites par le bureau de greffe de l'arrondissement et toutes les exigences sont atteintes par le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage:

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés publics (AMP);
- Revenu Québec;
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant selon la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le montant de l'offre de cette firme est de 333 427,50 \$, toutes taxes incluses. Étant seul soumissionnaire, la firme a consentie, après négociation, à une réduction de 10 % du montant initial de la soumission, soit un montant de 300 084,75 \$.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense est assumée entièrement par l'arrondissement

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n.a.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du mandat: juin 2024

Fin du mandat: décembre 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hafed LARABI  
ingenieur(e) - c/e

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2024-06-10



**Dossier # : 1240543012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux d'aménagement paysager du rond point des Bruants à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Appel d'offres public # 2024-04 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé:

D'annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux d'aménagement paysager du rond point Des Bruants à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Appel d'offres public # 2024-04 (3 soumissionnaires).

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:11

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1240543012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Annuler le processus d'appel d'offres pour effectuer les travaux d'aménagement paysager du rond point des Bruants à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève - Appel d'offres public # 2024-04 (3 soumissionnaires).

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans un but d'embellissement, l'arrondissement a décidé d'aménager le rond point Des Bruants, initialement couvert uniquement de gazon, afin d'offrir un espace de repos et de détente agréable à ses citoyens

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- GDD 2230543015: Accorder un mandat au montant forfaitaire de 21 144,75 \$ taxes incluses à Jacques Parent, architecte paysagiste afin d'élaborer les plans et devis pour l'aménagement du Rond point de la rue de Des bruant à l'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève - dossier 2024-04

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour les travaux d'aménagement paysager du rond point Des Bruants dans l'arrondissement de Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Le contrat inclut, mais sans s'y limiter :

Travaux de démolition, d'enlèvement et de récupération

Fourniture installation béton

Travaux d'excavation, de remblayage et de terrassement

Travaux de gazonnement incluant 100 mm de terre

Apport de terre de culture arbres et arbustes

Fourniture de végétaux arbres et arbustes

Travaux de surfaces et de matériaux

Mobilier

## JUSTIFICATION

Afin d'effectuer les travaux d'aménagement paysager du rond point Des Bruants dans l'arrondissement de Île-Bizard - Sainte-Geneviève, un appel d'offres public (AO 2024-04) a été effectué par la secrétaire d'arrondissement du 15 mai 2024 au 12 juin 2024, conformément à la *Loi des cités et villes* et aux procédures de la Ville de Montréal et de l'arrondissement.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 juin 2024 à 10 h 30 au 406, Montée de l'église, Montréal, Québec.

Trois (03) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres public:

- Les entreprises Roseneige inc.
- Groupe Lalonde inc.
- Les entreprises J. Piccioni inc.

Lors de l'analyse des soumissions, des erreurs ont été constatées dans les documents d'appel d'offres qui ont une incidence sur le montant du contrat et le classement des soumissionnaires. Par souci d'équité et de transparence, il a donc été décidé d'annuler l'appel d'offres du présent projet et de ressortir en appel d'offres dans une date ultérieure.

À la lumière de ces informations, il est recommandé d'annuler le processus d'appel d'offres pour le projet 2024-04, soit la réalisation des travaux d'aménagement paysager du rond-point des Bruants.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n.a

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n.a.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention



---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hafed LARABI  
ingenieur(e) - c/e

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
directeur d'arrondissement

Le : 2024-06-21



**Dossier # : 1249350011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 9 500 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**Il est recommandé :**

D'affecter un montant de 9 500 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, comme suit :

- Association de soccer de L'Île Bizard - Fête d'ouverture 1 000,00 \$
- Association de soccer de L'Île Bizard - Fête de clôture 1 000,00 \$
- Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île Bizard 1 000,00 \$
- Centre communautaire multiculturel l'Amour 500,00 \$
- Cercle de fermières L'Île-Bizard 1 000,00 \$
- Club de gymnastique GYMIBIK 500,00 \$
- Club de Taekwondo W.T.F. de l'Île-Bizard 1 000,00 \$
- Club Les Moineaux de L'Île 500,00 \$
- Gym Tonic IB 500,00 \$
- Maison des jeunes de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève 500,00 \$
- Ricochet (Hébergement/Homes) 500,00 \$
- Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Castors 300,00 \$
- Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Louveteaux 300,00 \$
- Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Louvettes 300,00 \$
- Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Guides 300,00 \$
- Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Éclaireurs 300,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:13

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249350011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Affecter un montant de 9 500 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La politique de reconnaissance et de soutien des organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prévoit différentes formes de soutien, dans la limite de ses ressources, aux organismes désignés (local, supralocal et externe). Au volet du soutien financier, il y a la possibilité de déposer une demande d'assistance financière ponctuelle dans les fonds accumulés des tournois de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement tenus chaque année.

C'est à partir de l'annexe 5 de la politique de reconnaissance et de soutien que les demandeurs doivent formuler leur demande d'assistance financière.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA23 28183 - 3 octobre 2023 - Affecter un montant de 3 300 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (GDD 1239350032)

CA23 28116 - 6 juin 2023 - Affecter un montant de 5000 \$ en provenance des surplus du tournoi de golf au profit des organismes communautaires de l'arrondissement à plusieurs partenaires, conformément aux critères de l'annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (GDD 1239350024)

**DESCRIPTION**

L'arrondissement a reçu 25 nouvelles demandes d'assistance financière via l'annexe 5. Suite à l'analyse des demandes, il a été recommandé de soutenir 16 demandes d'assistance financière et de verser les montants suivants, pour un montant total de 9 500 \$ :

Nom de l'organisme	Raison	Recommandé
Association de soccer de L'Île Bizard	Fête d'ouverture	1 000 \$
Association de soccer de L'Île Bizard	Fête de clôture	1 000 \$
Association de Ringuette de Pierrefonds, Dollard, Île Bizard	Fourniture équipement de gardienne de but	1 000 \$
Centre communautaire multiculturel l'Amour	Ma boîte à lunch	500 \$
Cercle de fermières L'Île-Bizard	Améliorations au local	1 000 \$
Club de gymnastique GYMIBIK	Achat de matériel de Parkourer de Tumbling	500 \$
Club de Taekwondo W.T.F. de l'Île-Bizard	Achat de tapis réglementaires	1 000 \$
Club Les Moineaux de L'Île	Promotion de l'activité Parents-Enfants	500 \$
Gym Tonic IB	Augmentation du nombre d'équipements d'entraînement	500 \$
Maison des jeunes de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	La MDJ en fête (zone MDJ)	500 \$
Ricochet (Hébergement/Homes)	Hébergement IBSG	500 \$
Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Castors	Recrutement et perennité	300 \$
Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Louveteaux	Réouverture d'une unité	300 \$
Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Louvettes	Recrutement et perennité	300 \$
Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Guides	Camporee 2024	300 \$
Association des aventuriers de Baden Powell - 2e Groupe Scout Saint-Raphaël - Éclaireurs	Opération tradition	300 \$
	<b>Total :</b>	9 500 \$

## JUSTIFICATION

La Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes prévoit un mécanisme de réception et d'analyse des demandes de soutien financier. Un bilan de l'utilisation des subventions accordées devra être déposé 30 jours après la réalisation de l'activité ou de la fin de l'année en cours. Tous les organismes doivent adhérer au dépôt direct dans leur compte fournisseur.

Le fonds lié à l'Annexe 5 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes est admissible aux partenaires reconnus et non reconnus de l'Arrondissement. Il est accordé de façon non récurrente pour des projets et des activités ponctuels, pour faire l'acquisition ou le remplacement d'équipement, etc.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions versées sont non récurrentes et totalisent 9 500 \$. Ces sommes proviennent du surplus du tournoi de golf et elles sont virées à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

Les versements se feront conformément aux clauses inscrites à l'entente et imputés conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Le présent dossier porte sur l'affectation d'un montant de 9 500 \$ en provenance du surplus du tournoi de golf, après y avoir effectué les virements nécessaires au compte suivant :

Imputation: 301124.01819.61900.016491.000000

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue au plan stratégique Montréal 2030 en consolidant un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire et en permettant d'accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, parce qu'il n'y a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre et sur l'équité sociale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le financement accordé est essentiel au bon fonctionnement des organismes ayant fait la demande de soutien financier. Sans ce financement, les organismes pourraient être incapables d'organiser certaines activités prévues.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-26

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.rc.(Île-Bizard--  
Sainte-Geneviève)



**Dossier # : 1246983005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la répartition du surplus de gestion 2023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, établi à 468 100 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal.

Il est recommandé:  
d'approuver la répartition du surplus de gestion 2023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, établi à 468 100 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal.

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-07-02 10:55

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246983005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la répartition du surplus de gestion 2023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, établi à 468 100 \$, conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de la Ville de Montréal.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil municipal a adopté la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés lors de l'exercice 2023 lors de la séance du 18 juin 2024. Cette politique définit les règles à suivre par les arrondissements dans le cadre de l'affectation du surplus.

L'exercice financier 2023 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève s'est soldé par un surplus de gestion de 468 100 \$.

Le surplus d'exercice s'explique principalement par les raisons suivantes :

- La gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement
- Le remboursement des dépenses excédentaires reliées aux activités de gestion des matières résiduelles et de l'eau
- Le versement d'une aide financière pour faire face aux dépenses importantes causées par la crue des eaux

La politique est présentée en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE24 1037 - 18 juin 2024 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2023, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2023 à des dossiers spécifiques.  
CM23 0748 - 13 juin 2023 - Adopter la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2022, la détermination des surplus de gestion des arrondissements et adopter l'affectation de surplus 2022 à des dossiers spécifiques.

**DESCRIPTION**

Pour être en mesure de disposer des sommes allouées, l'Arrondissement doit au préalable faire adopter une résolution par son conseil d'arrondissement établissant le partage des sommes reçues.

## JUSTIFICATION

La proposition de répartition du surplus de gestion de 2023 a été présentée au directeur d'arrondissement ainsi qu'aux membres du conseil.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le solde actuel du surplus de l'arrondissement est de 165 487,67 \$.  
L'obtention du surplus de gestion 2023 de 468 100\$ portera le solde disponible à 633 587,67\$.

Conformément à la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion, voici la répartition proposée au conseil pour les sommes en attente d'affectation :

- 1) Procéder au remboursement de la dette de fusion de 2002 : -201 614,31\$
- 2) Radiation des sommes non recouvrables : -45 977,26\$
- 3) Affectation des recettes du tournoi annuel de golf de l'arrondissement : -45 945,00\$
- 4) Affectation du solde résiduel à la réserve pour imprévus : 340 051,10\$

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise l'affectation des surplus annuels de la Ville de Montréal.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan ST-LOUIS  
Chef de division - Ressources financières et  
matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-06-19



**Dossier # : 1246983007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de 198 657,00\$ pour financer un poste temporaire de conseillère en gestion des ressources financières, un poste temporaire de chargée de communication, un poste temporaire de chargée de secrétariat pour l'année 2024 et un mandat de services professionnels. Surplus de l'arrondissement.

Il est recommandé:  
d'autoriser une affectation de 196 857,00\$ pour financer un poste temporaire de conseillère en gestion des ressources financières, un poste temporaire de chargée de communication, un poste temporaire de chargée de secrétariat pour l'année 2024 et un mandat de services professionnels.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-07-02 10:56

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246983007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une affectation de 198 657,00\$ pour financer un poste temporaire de conseillère en gestion des ressources financières, un poste temporaire de chargée de communication, un poste temporaire de chargée de secrétariat pour l'année 2024 et un mandat de services professionnels. Surplus de l'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

La direction de l'arrondissement souhaite conserver les services de deux employées professionnelles d'expérience ayant été embauchées en début d'année pour soutenir l'arrondissement au niveau des communications et de la gestion financière. Le cabinet du maire, devant l'ampleur des demandes et des dossiers à traiter, a demandé la création d'un poste de chargée de secrétariat au sein de son équipe.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Suite à l'évaluation des besoins opérationnels, l'arrondissement a créé deux postes professionnels temporaires et à temps partiel :

- Chargée de communication (Emploi #406810)
- Conseillère en gestion des ressources financières (Emploi #345210)

La chargée de communication était antérieurement consultante pour l'arrondissement. Celle-ci a été embauchée au mois de mars en tant qu'employée. Il a été nécessaire de lui octroyer un mandat de services professionnels pour couvrir la période de janvier à mars 2024.

La direction souhaite conserver les deux employées jusqu'au 31 décembre 2024.

Le poste de chargée de secrétariat (Emploi #216880) a été comblé au mois d'avril et sera ajouté à la structure budgétaire pour les années à venir. Il s'agit d'un poste à temps plein qui n'est pas budgété en 2024.

**JUSTIFICATION**

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Affectation de 198 657,00 \$ en provenance du surplus de l'arrondissement :

- 184 200 \$ pour assumer le salaires des 3 employées
- 14 457 \$ pour absorber les frais de services professionnels de la chargée de communication avant l'embauche

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise l'affectation des surplus annuels de la Ville de Montréal.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Jonathan ST-LOUIS)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### Parties prenantes

Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan ST-LOUIS

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN

Le : 2024-06-21

Chef de division - Ressources financières et matérielles      Directeur d'arrondissement



**Dossier # : 1246983006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'entériner l'achat de 8 billets pour la participation du cabinet de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au Tournoi de golf annuel du Complexe Sportif St-Raphaël - Montant de 1 780 \$ - Budget de fonctionnement.

Il est recommandé:  
d'entériner l'achat de 8 billets pour la participation du cabinet de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au Tournoi de golf annuel du Complexe Sportif St-Raphaël - Montant de 1 780 \$ - Budget de fonctionnement.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:14

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1246983006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	D'entériner l'achat de 8 billets pour la participation du cabinet de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève au Tournoi de golf annuel du Complexe Sportif St-Raphaël - Montant de 1 780 \$ - Budget de fonctionnement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le Complexe Sportif St-Raphaël tient annuellement un tournoi de golf sur le parcours Sud du Club de golf Elm Ridge.

Les revenus engendrés par la tenue de l'événement permettent de maintenir l'état des infrastructures et des divers plateaux sportifs du complexe.

Le tournoi bénéficie a lieu le 13 juin 2024.

L'arrondissement participe à l'événement à tous les ans.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Les élus et le maire de l'arrondissement souhaitent contribuer à l'événement en y allant de l'achat de 4 forfaits *golf, souper, brunch et voiturette* et 4 forfaits *souper seulement* . La contribution totale s'élève à 1 780\$.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera imputée au budget du cabinet politique de l'arrondissement.

**MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements liés aux changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature de la décision qui vise l'affectation des surplus annuels de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jonathan ST-LOUIS  
Chef de division - Ressources financières et matérielles

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-06-18



**Dossier # : 1249350012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à mener une démarche d'analyse et de participation publique visant à doter l'arrondissement d'un plan d'action 2025-2028 en culture, sports et loisirs et de mettre à jour la Politique de reconnaissance.

Il est recommandé :

De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à réaliser une démarche de consultation publique afin d'évaluer le panier de services actuel et améliorer en fonction des attentes et des aspirations des citoyens ainsi que des organisations récréatives de notre arrondissement et doter l'arrondissement d'un plan d'action 2025-2028 en culture, sports et loisirs et de mettre à jour la Politique de reconnaissance.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-07-02 13:28

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1249350012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à mener une démarche d'analyse et de participation publique visant à doter l'arrondissement d'un plan d'action 2025-2028 en culture, sports et loisirs et de mettre à jour la Politique de reconnaissance.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de la charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement exerce les compétences de la ville à l'égard des parcs et des équipements culturels, de sports ou de loisirs situés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. Il est également responsable de l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels. Il peut notamment soutenir financièrement des organismes à but non lucratif (OBNL) dont la mission est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle. Le soutien à ces OBNL peut également prendre diverses formes.

En 2022, l'Arrondissement a réalisé une démarche afin de brosser un portrait clair de l'inventaire qualitatif et quantitatif du réseau actuel des parcs, ainsi que des équipements et plateaux sportifs extérieurs. Un plan directeur des parcs et espaces verts (PDPEV) est né de cet exercice. Cet outil est utilisé depuis afin de prioriser les enjeux d'envergure et travailler sur une vision de développement pour les prochaines années.

Ce nouveau mandat (démarche), demandé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (DCSLRC), permettra à l'Arrondissement d'évaluer son offre de services actuelle et de la bonifier en fonction de l'opinion des citoyens ainsi que de ses partenaires.

Tant la fréquentation et la satisfaction envers les installations actuelles que les attentes des citoyens en matière de pratique récréative seront évaluées. De plus, l'Arrondissement consultera les organisations culturelles, sportives et de loisirs locales pour en apprendre davantage sur leurs besoins et leurs attentes envers l'arrondissement.

Cette démarche participative et le PDPEV 2022 contribueront à élaborer le Plan d'action en culture, sports et loisirs pour la période 2025-2028, lequel sera lancé au printemps 2025.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

## **DESCRIPTION**

En 2024, la démarche participative comportera différentes étapes: questionnaire en ligne auprès des citoyens, sondage auprès des utilisateurs dans les installations, sondage par échantillonnage, questionnaire en ligne auprès des organisations et des partenaires du territoire, etc.

Cette démarche sera accompagnée d'un plan de communication qui fera connaître l'ensemble de la démarche et chacune de ses activités spécifiques par différents outils: carton distribué porte-à-porte aux citoyens, affiches dans les installations, articles dans Montréal.ca et dans le journal d'arrondissement, page interactive sur Réalisons Montréal, publications sur les médias sociaux, etc.

Par la suite, la Politique de reconnaissance, le panier de services, les programmes de soutien et le cadre de référence en matière de culture, de sports et de loisirs seront mis à jour afin qu'ils reflètent les aspirations, les goûts et les nouvelles tendances des citoyens et des organismes.

## **JUSTIFICATION**

Depuis quelques années, la Ville de Montréal et les différentes instances en loisirs travaillent à actualiser la mission en sports et loisirs, à identifier les nouvelles tendances et les nouvelles réalités, autant du côté des citoyens que du côté du milieu associatif. Les arrondissements doivent également revoir leur soutien et les services qu'ils offrent en respectant les ressources matérielles, immobilières et financières mise à leur disposition. Cette démarche s'inscrit également dans le mandat transmis par la Direction générale à la Ville et aux arrondissements afin d'élaborer une politique en loisir public dans le cadre de la vision du QIR (Quartier inclusifs et résilients). Le loisir est un outil essentiel de développement personnel, socio-culturel et économique des communautés locales. Il est également l'un des services municipaux qui influencent la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

L'Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève reconnaît via cette démarche l'importance du loisir et joue son rôle de leadership.

Les résultats de cette démarche globale permettront au conseil d'arrondissement de prioriser les orientations, les services, les champs d'interventions en sports et loisirs ainsi que le maintien, l'amélioration ou l'aménagement de nouveaux équipements intérieurs ou extérieurs.

De plus, les différentes directions pourront débiter à travailler sur les projets en phase d'idéation et de planification et seront plus agiles à déposer des projets lorsque des programmes de soutien financier de la Ville ou de différents paliers gouvernementaux feront leur apparition.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens réservera, à travers son budget de fonctionnement et le soutien financier de la Direction générale de l'Arrondissement, les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat.

## **MONTRÉAL 2030**

Cette démarche sera réalisée en adéquation avec les orientations de Montréal 2030 afin d'assurer une offre de services en loisirs qui soit de qualité, équitable, inclusive, accessible et adaptée aux besoins de la population de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. La participation citoyenne sera également importante tout au long de la démarche proposée.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication qui s'échelonne de juillet 2024 au printemps 2025 a été élaboré. Les premières communications auront lieu le 3 juillet pour annoncer la démarche et le sondage pour les citoyens à venir.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les autres principales étapes sont les suivantes:

2024:

- Lancement du sondage pour les citoyens et relances: juillet 2024
- Lancement de l'enquête d'opinion dans les installations: septembre 2024
- Sondage auprès des partenaires (communications ciblées): automne 2024

2025:

- Préparation du plan d'action à partir de janvier 2025
- Révision des outils en lien avec le soutien janvier à mars 2025
- Présentation et adoption des nouveaux outils de l'Arrondissement avril-mai 2025
- Préparation du budget de l'Arrondissement pour l'année 2026 en regard des nouvelles orientations avril-juin 2025

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Nicole MOUSSEAU, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Hafed LARABI, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

Hafed LARABI, 26 juin 2024

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-25

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.rc.(Île-Bizard--  
Sainte-Geneviève)



**Dossier # : 1249452021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mai 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1er au 31 mai 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:15

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249452021

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 mai 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour la période du 1er au 31 mai 2024, en vertu du règlement CA28 0074.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Renee Paule LORISTON  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2024-06-20



**Dossier # : 1247576002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le lancement de l'avis d'intérêt concernant la rénovation du Centre socioculturel de L'Île-Bizard et réserver la somme de 1,5 M\$ au Programme décennal d'investissement (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement pour en financer la réalisation ultérieure.

Il est recommandé:  
d'approuver le lancement de l'avis d'intérêt concernant la rénovation du Centre socioculturel de L'Île-Bizard et réserver la somme de 1,5 M\$ au Programme décennal d'investissement (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement pour en financer la réalisation ultérieure.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:15

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247576002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le lancement de l'avis d'intérêt concernant la rénovation du Centre socioculturel de L'Île-Bizard et réserver la somme de 1,5 M\$ au Programme décennal d'investissement (PDI) 2025-2034 de l'arrondissement pour en financer la réalisation ultérieure.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**ATTENDU QUE** McGill a soumis une demande de fonds intitulée ReCONstruire: Solutions de rénovation énergétique des bâtiments pour le Canada (ci-après « le Projet ») au programme Alliance du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (ci-après « CRSNG ») et que cette demande a été approuvée par le CRSNG ;

**ATTENDU QUE** la Ville de Montréal - arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (ci-après « l'arrondissement »), a accepté que le Centre socioculturel de L'Île-Bizard fasse l'objet d'études par McGill en vue de sa « rénovation énergétique en profondeur » puisque le bâtiment répond aux objectifs du Projet :

**ATTENDU QUE** McGill a complété la réalisation des étapes préliminaires du projet auxquelles elle s'était engagée en 2022 par un investissement totalisant plus de 200 000 \$ et que la poursuite des étapes de réalisation du projet doit être prise en charge par l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement a énoncé le désir de poursuivre l'évaluation du projet en procédant, en collaboration avec la ville-centre, à un avis d'intérêt auprès de l'industrie pour, notamment, valider les coûts du projet ;

**ATTENDU QU'**un des volets du concept de « rénovation énergétique en profondeur » est de procéder à la rénovation de l'enveloppe et des systèmes mécaniques en même temps pour en maximiser l'effet sur les économies d'énergie ;

**ATTENDU QUE** Hydro-Québec a manifesté son intérêt à participer au projet en proposant une somme de 500 000 \$ dans le cadre du programme de Démonstration technologique et commerciale, spécifiquement pour le bâtiment du Centre socioculturel de L'Île-Bizard, étant entendu que l'arrondissement demeurera responsable de fournir toute somme d'argent résiduelle requise pour en assurer la réalisation complète tel que prévu, conditionnellement à ce que l'appel d'intérêt et l'appel d'offres respectent le cadre financier de l'arrondissement et reçoivent les approbations du conseil d'arrondissement.

**ATTENDU QUE** la ville-centre a entrepris des démarches pour soumettre le projet de rénovation du Centre socioculturel de L'Île-Bizard dans le cadre du programme Démonstration technologique et commerciale ;

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 28251 - Approuver l'entente de participation entre l'Institution royale pour l'avancement des sciences/Université McGill et l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (1227576005)

## **DESCRIPTION**

Obligation de McGill :

McGill offrira son concours et son expertise aux différentes étapes du projet et ce, gratuitement;

Obligation de l'arrondissement :

1.1 L'arrondissement en collaboration avec la Ville de Montréal s'engage à fournir les ressources financières et professionnelles requises pour réaliser le projet.

En ce sens, l'arrondissement réservera au budget du PDI la somme de 1,5 M\$ à titre de contribution au projet. L'arrondissement demandera à la ville-centre d'entreprendre des démarches pour obtenir les fonds résiduels requis, qu'il s'agisse de fonds offerts dans le cadre de programmes des gouvernements supérieurs ou à même ses propres fonds;

1.2 L'arrondissement demandera à la ville-centre de s'engager à lancer un avis d'intérêt auprès de l'industrie pour valider les coûts du projet, et à en gérer la réalisation;

1.3 Au terme de cette étape, advenant que les parties prenantes décident de procéder à la rénovation du bâtiment, elle embauchera une équipe professionnelle de conception qui sera responsable de l'émission des plans et de la gestion du chantier.

1.4 L'arrondissement en collaboration avec la Ville de Montréal transmettra à McGill en cours de route les informations demandées ou qui pourraient faciliter la collaboration et le processus, dans la mesure de ce qui est possible et acceptable à l'arrondissement;

1.5 L'arrondissement en collaboration avec la Ville de Montréal accepte de participer à plusieurs activités d'échange avec McGill afin d'optimiser les résultats des recherches entreprises par l'Université dans le cadre de ce projet ;

1.6 L'arrondissement s'engage à aviser McGill au préalable de tout changement majeur au bâtiment, tel que réparations ou rénovations majeures ou changement de propriétaire;

## **JUSTIFICATION**

Cette décision permettra de franchir une nouvelle étape dans le processus de réalisation du projet de rénovation du Centre socioculturel de L'Île-Bizard, notamment, d'en préciser l'évaluation des coûts. Par ailleurs, en réservant une somme de 1,5M \$ au PDI de l'arrondissement dès maintenant, cela facilitera le montage financier du projet et la recherche de financement externe en collaboration avec la ville-centre pour compléter le budget du projet.

La rénovation écoénergétique du bâtiment permettra de réduire de manière récurrente les coûts énergétiques du bâtiment, contribuera à le rendre plus résilient et à renforcer ses attributs de centre de mesures d'urgence pour la population lors d'événements exceptionnels.

Finalement, si le projet se concrétise, l'arrondissement fera office de pionnier au Québec et

pourra, avec le concours Hydro-Québec, en assurer le rayonnement auprès de l'industrie et du grand public.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement réservera la somme de 1,5 M\$ au PDI de 2025 afin de formaliser son intérêt envers le projet et ce, afin de favoriser la recherche du financement résiduel par la ville-centre (interne ou externe).

La poursuite du projet permettra, si l'arrondissement satisfait aux conditions du contrat à être signé avec Hydro-Québec dans les délais convenus, de bénéficier d'une somme de 500 000 \$ qui sera affectée spécifiquement à ce projet ; cette contribution n'étant pas transférable à aucun autre projet de l'arrondissement.

### **MONTRÉAL 2030**

Stimulons l'innovation et la créativité

Propulser Montréal comme laboratoire vivant et ville de savoir en favorisant les maillages entre l'administration municipale, le milieu de l'enseignement supérieur, les centres de recherche et les acteurs de la nouvelle économie montréalaise ainsi qu'avec les acteurs et réseaux de villes à l'international.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Abdallah SEDIK, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-26

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE



**Dossier # : 1240419001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA28 0074-1).

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA28 0074-1) , lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:57

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION** Dossier # :1240419001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA28 0074-1).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel recommande l'adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de L'île Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (CA28 0074).

L'arrondissement souhaite modifier certains articles de son règlement notamment en ce qui a trait aux emplois prévus dans les différents niveaux de fonctionnaires. Également, il est demandé de permettre l'autorisation de dépenses et l'octroi de contrats relatifs à l'exécution de services professionnels.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 28 036 - Procédure d'adoption d'un *Règlement abrogeant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de l'arrondissement de L'Île Bizard - Sainte-Geneviève sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* - GDD 1212714043.

**DESCRIPTION**

Le projet de règlement vient modifier les emplois prévus dans certaines catégories. Aussi, on devrait lire les mots suivants :

- fonctionnaire de niveau 3 : **les chefs de division et le secrétaire d'arrondissement.**
- fonctionnaire de niveau 4 : **les chefs de section, les contremaîtres et les régisseurs.**
- fonctionnaire de niveau 5 : **le coordonnateur à la sécurité publique - arrondissement.**

Également, le règlement vient permettre l'octroi de contrat relatif à l'exécution de services professionnels et, le cas échéant, l'autorisation de dépenses relatives à ce contrat pour les niveaux suivants :

- fonctionnaire de niveau 4 : **10 000 \$**

- fonctionnaire de niveau 5 : **5 000 \$**

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Amélioration de l'efficacité dans la réalisation de certains projets.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Transmission au Greffe de la Ville centre pour modification de la base GDD - rubrique Délégation de pouvoirs.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt: 2 juillet 2024

Adoption du règlement : 3 septembre 2024

Avis public d'adoption et entrée en vigueur du règlement : septembre 2024.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie DEMEILLEZ  
conseiller(-ere) en gestion des ressources  
financieres

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-21

Jonathan ST-LOUIS  
chef(fe) de division - ressources financieres  
et materielles (arrondissement)



**Dossier # : 1249606006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur ainsi que les portes et les fenêtres d'un garage détaché implanté en cour latérale gauche situées au 557 rue Cherrier au lot numéro 4 589 349 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, le remplacement du revêtement extérieur ainsi que les portes et les fenêtres d'un garage détaché implanté en cour latérale gauche situées au 557 rue Cherrier au lot numéro 4 589 349 du cadastre du Québec.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:16

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249606006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur ainsi que les portes et les fenêtres d'un garage détaché implanté en cour latérale gauche situées au 557 rue Cherrier au lot numéro 4 589 349 du cadastre du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le projet consiste à changer le revêtement extérieur ainsi que les portes et fenêtres du garage détaché.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

La demande comprend le changement de revêtement extérieur du bâtiment accessoire ainsi que ses portes et fenêtres. Le requérant souhaite remplacer le revêtement en bois délabré par un revêtement en métal de couleur gris regent (QC-28730). Son projet consiste aussi le changement des deux (2) vieilles portes de garage par deux (2) nouvelles portes en acier (9' x 7') de couleur blanc glacier, les deux (2) anciennes fenêtres par deux (2) nouvelles fenêtres en PVC (36" x 30") ainsi que la vieille porte de 32" par une nouvelle de 32" en aluminium «gentek blanc glacier». Les dimensions des portes et des fenêtres restent ne changent pas.

Le garage a été bâti dans la latérale en cour arrière de la propriété localisée au 557, rue Cherrier comprenant le lot numéro 4 589 349. Aujourd'hui le garage détaché est situé dans le secteur de valeur exceptionnelle, visible de la rue où le PIIA secteur de valeur exceptionnelle – bâtiment accessoire est applicable. À cet effet, une demande a été déposée le 2 mai 2024.

**JUSTIFICATION**

La demande est assujettie aux articles 18 et 20 au secteur de valeur exceptionnelle et aux

articles 22 et 24 sur le parcours riverain et sa voie connexe et terrains bordant le lac des Deux-Montagnes ou la rivière des Prairies du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment accessoire.  
Le projet a été évalué par le comité d'urbanisme et les membres y sont favorables.

Il est proposé,

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, à l'effet de remplacer le revêtement extérieur ainsi que les portes et les fenêtres d'un garage détaché implanté en cour latérale gauche situées au 557 rue Cherrier au lot numéro 4 589 349 du cadastre du Québec.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Permis : 196.60\$

Traitement PIIA : 233.20\$

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 18 juin 2024

Conseil d'arrondissement : 2 juillet 2024

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Radoslav TODOROV  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-19

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE



**Dossier # : 1247905016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre des parements extérieurs autres que ceux approuvés à la résolution no CA22 28 212 à la maison projetée à l'adresse sise au 147, avenue des Vinaigriers composé du lot no 6 008 286 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, des parements extérieurs autres que ceux approuvés à la résolution no CA22 28 212 à la maison projetée à l'adresse sise au 147, avenue des Vinaigriers composé du lot no 6 008 286 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

QUE le bandeau au-dessus des portes de garage, tel que la proposition originale à la résolution no CA22 28 212, soit maintenu;  
QUE le bandeau soit en bois ou d'un matériel similaire.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:15

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247905016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre des parements extérieurs autres que ceux approuvés à la résolution no CA22 28 212 à la maison projetée à l'adresse sise au 147, avenue des Vinaigriers composé du lot no 6 008 286 du cadastre du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de modification d'une résolution no 3003398978 en date du 3 mai 2024 tel que montrée aux rendues 3D et aux échantillons déposés de Rinox.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Projet de construction de la résidence unifamiliale isolée  
 Résolution no CA22 28 212  
 Date : 2022-09-06

**DESCRIPTION**

En septembre 2022, le conseil d'arrondissement a approuvé par résolution no CA22 28 212 le projet de construction pour ériger une résidence unifamiliale isolée au 147, avenue des Vinaigriers. Un permis de construction a été délivré et les travaux ont débuté au début de l'année 2023. Aujourd'hui, les travaux sont toujours en cours. L'intérieur du bâtiment, la finition extérieure et la pose du parement devraient être complétés d'ici la fin de l'année. Les matériaux du parement extérieur approuvés au permis et par résolution sont pour la plupart discontinués. Il est alors proposé des matériaux différents à ceux approuvés à la résolution. Petit rappel que la nouvelle résidence est implantée sur l'avenue des Vinaigriers. C'est une artère sans issue avec deux (2) ronds-points. Elle a été créée au début des années 2010. Les premières résidences occupent les terrains en bordure du chemin Dutour et du premier rond-point de l'avenue des Vinaigriers. Ce sont ces résidences qui sont particulièrement visibles du chemin Dutour, qui ce dernier, est inclus au parcours riverain de L'Île-Bizard. Les résidences empruntent une architecture de style traditionnel popularisé à cette époque. Quant au dernier rond-point riverain à la rivière, il a été développé à partir de 2019. Trois (3) résidences sont construites sous l'esprit zen/transitionnel.

La nouvelle construction est érigée sur le dernier terrain disponible au dernier rond-point de

l'avenue des Vinaigriers. Elle est riveraine à la rivière des Prairies. L'architecture proposée s'inspire du style zen/transitionnel privilégiant une ornementation simple, fenestrations moyennes, un plan en L, une utilisation de matériaux nobles et un toit plat. Sa volumétrie et son gabarit sont assez imposants, comparativement aux constructions voisines. Trois (3) parements extérieurs étaient proposés tels que le fibrociment Saint-Laurent de couleur peupliers, un bloc-architectural de couleur blanc élégant et pierre Alur de couleur gris sienna onyx. Aujourd'hui, les matériaux utilisés sont la brique Rinox lotis de couleur charbon et la pierre Rinox Lorado de couleur blanc amande. Le type et la teinte des matériaux seront assez similaires au voisinage et assura à contribuer respecter l'esprit du lieu.

## **JUSTIFICATION**

La demande est assujettie aux articles 14 et 15 relatifs aux bâtiments principaux et aux articles 22 et 23 relatifs aux parcours riverain et à sa voie connexe et terrains bordant le lac des Deux-Montagnes ou la rivière des Prairies du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement de refuser la demande de PIIA, afin de permettre des parements extérieurs autres que ceux approuvés à la résolution no CA22 28 212 à la maison projetée à l'adresse sise au 147, avenue des Vinaigriers composé du lot no 6 008 286 du cadastre du Québec sous la condition suivante :

QUE le bandeau au-dessus des portes de garage, tel que la proposition originale, soit maintenu;

QUE le bandeau soit bois ou d'un matériel similaire.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Traitement PIIA : 583,20\$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 18 juin 2024

Conseil d'arrondissement : 2 juillet 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael LEDOUX  
conseiller(ere) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2024-06-19



**Dossier # : 1247905017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages à l'adresse sise au 2036, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 4 590 039 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages à l'adresse sise au 2036, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 4 590 039 du cadastre du Québec avec les matériaux suivants :

- Deux (2) parements extérieurs :
  - o Pierre Ariscraft de modèle Adair limestone de couleur mélange géorgien;
  - o Pierre Ariscraft de modèle Adair limestone de couleur bleu gris fini lisse;
- Les soffites, les fascias et les contours des fenêtres en aluminium de couleur iron ore 5p6.
- Toiture en bardeau d'asphalte BP Everest de couleur noir cobalt.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:16

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1247905017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages à l'adresse sise au 2036, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 4 590 039 du cadastre du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Deux (2) demandes d'avis préliminaires ont été déposées et traitées au comité consultatif d'urbanisme (CCU) au mois de mars et mai. Suite à une recommandation favorable par les membres en mai dernier, une demande de permis de construction no 3003351284 a été déposée pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée tel que présenté au plan d'architecte réalisé par Dubord Design Architecture en date du mois de mai, au plan projet d'implantation no i13775, minute 885 réalisé par Xavier Lachance, arpenteur-géomètre chez Labre & associés Arpenteurs-géomètres inc. en date du 31 mai 2024 et les rendus 3D réalisés par Dubord Design Architecture en date du mois de mai 2024.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

La demande consiste à un projet de construction pour ériger une nouvelle résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages au 2036, chemin Bord-du-Lac.  
 La propriété visée par la demande est située sur le chemin Bord-du-Lac à proximité de l'intersection de la montée de l'Église. Elle fait face directement à la rue Sainte-Famille. Anciennement, il y avait une petite résidence isolée érigée en 1954 implantée sur un terrain d'une largeur de 26,61m par une profondeur de 62,18m sur une superficie de 1651,2m<sup>2</sup>. Elle a été démolie récemment pour être remplacée par une résidence plus imposante qui correspond d'une certaine façon aux tendances d'aujourd'hui.

Concrètement, la proposition consiste à ériger une résidence unifamiliale isolée de deux (2) étages qui s'inspire de la maison de type manoir avec des touches du style zen avec beaucoup de grandes fenestrations, de matériaux naturels et une toiture de faible ampleur.

Elle aura une forme et un plan assez irrégulier avec une organisation des ouvertures en façade avant principale relativement symétrique. Elle intégrera notamment trois (3) parements extérieurs différents comme de la maçonnerie et le clin horizontal. Le garage intégré sera à deux (2) entrées avec un avancé de 1,73m par rapport à la face avant de la maison projetée. En définitive, l'occupation du garage sera assez standard aux résidences du voisinage. Pour ce qui est de l'implantation, le bâtiment principal sera implanté à 22,56m. Il sera aligné avec les voisins du côté sud du chemin Bord-du-Lac.

Petit rappel que le milieu d'insertion est caractérisé principalement par des usages de résidences unifamiliales isolées. Toutefois, la propriété voisine de droite est occupée par une garderie commerciale, mais elle fait office d'exception. Il faut également noter que la propriété est à proximité du terrain de Golf Saint-Raphaël et dans une moindre mesure le celui du Club de Golf Royal Montréal. Il faut rappeler que le chemin Bord-du-Lac est fait parti du tronçon parcours riverain. Il est d'ailleurs caractérisé par des terrains de plus grandes surfaces avec des résidences de moyens à gros gabarit et avec un couvert végétal un peu plus important. Le secteur qui nous intéresse est surtout occupé par des résidences de moyens gabarits implantés +/- à proximité du chemin Bord-du-Lac. La végétation occupe également une place importante avec des arbres matures qui donnent une allure champêtre au secteur. L'automobile occupe une part importante de la circulation, mais il y a également. Dans une moindre mesure, des cyclistes récréatifs durant la saison estivale parcours le tracé du parcours riverain. Terminons que par qualifier le secteur qui présente une ambiance qui chevauche la ruralité, l'urbanisation (suburbain) et le récréatif. Sur le plan de l'architecture, on retrouve davantage de maisons d'apparence traditionnelles et de manoir/château avec de petits, moyens et gros gabarits. Elles sont souvent implantées avec des marges de recul assez importantes avec des distances de +/-25m sur le côté sud du chemin Bord-du-Lac, mais il reste qu'il n'y a pas un alignement parfait.

## **JUSTIFICATION**

La demande est assujettie aux articles 14 et 15 au bâtiment principal et aux 22 et 23 au Parcours riverain et sa voie connexe et terrains bordant la rivière des Prairies et le lac des Deux-Montagnes au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no CA28 0015 pour la construction d'un bâtiment principal.

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de PIIA, afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée de deux étages à l'adresse sise au 2036, chemin Bord-du-Lac correspondant au lot 4 590 039 du cadastre du Québec.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Permis : 18 375\$

Traitement PIIA : 1,166.40\$

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

n/a

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité consultatif d'urbanisme : 18 juin 2024

Conseil d'arrondissement : 4 juin 2024

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michael LEDOUX  
conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Le : 2024-06-19



**Dossier # : 1249350013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

Il est recommandé :

D'autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:17

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION****Dossier # :1249350013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 2 juillet 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables.

**CONTENU****CONTEXTE**

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser la tenue de cet événement public pour une période temporaire, pour l'événement identifié. Dans le cadre de ces événements, des dérogations de diverses natures sont nécessaires afin de les conformer au Règlement CA28 0064 sur la propreté et les nuisances de l'arrondissement, soit la vente d'objets, l'utilisation d'appareils de cuisson, le bruit, etc.

Nous demandons au conseil d'arrondissement d'autoriser les demandes de dérogations ci-jointes.

Il est à noter que les autorisations seront demandées aux tiers selon leurs compétences (Service de sécurité incendie de Montréal, Sécurité publique, service ambulancier, etc.).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 28093 - 4 juin 2024 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 4 juin 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1244364010)

CA24 28069 - 7 mai 2024 - Autoriser l'occupation du domaine public, sur le territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé: "Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 mai 2024" joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances applicables. (GDD 1244364002)

**DESCRIPTION**

Les événements publics présentés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. La liste des événements est jointe au présent dossier décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

La présentation d'événements publics dans l'arrondissement s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires.

Cette dérogation permettra ainsi d'ajouter des éléments comme la cuisson d'aliments, de la musique et de faire la vente de produits dérivés, si applicable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour le soutien à la réalisation de l'événement seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 car il permet d'accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et intervenants concernés pour la négociation des parcours, l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Un refus d'autoriser les dérogations aurait pour effet d'empêcher la tenue des événements prévus.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Alexandre HEROUX, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-25

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.rc.(Île-Bizard--  
Sainte-Geneviève)



**Dossier # : 1249350014**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-2

Avis de motion est donné par \_\_\_\_\_ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-2, lequel est déposé avec le sommaire décisionnel.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:17

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1249350014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-2

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le règlement sur les tarifs CA28 0082 est entré en vigueur le 1er janvier 2024. Il a été modifié le 2 février 2024 (CA28 0082-1).

La Direction de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a approuvé la demande de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens de modifier le règlement sur les tarifs pour instaurer la gratuité lors du patinage et du hockey libres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA24 28 027 - Adopter un Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) - CA28 0082-1 - (GDD 1242714001)

CA23 28 246 - Adopter le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024) - (GDD 1232714013)

**DESCRIPTION**

Les modifications au règlement CA28 0082-2 sont les suivantes:

—

Patin libre

56. Pour l'admission au patin libre au Complexe sportif Saint-Raphaël situé au 750, boulevard Jacques-Bizard à L'Île-Bizard, il sera perçu :

- enfants (0-17 ans) Gratuit;
- adultes (18-54 ans) ~~4 \$~~ Gratuit
- Hockey libre enfants (0-17 ans) Gratuit ;
- Hockey libre adultes (18-54 ans) ~~6 \$~~ Gratuit
- personne aînée 55 ans et plus ~~3 \$~~ Gratuit
- personne aînée 55 ans et plus, de jour sur semaine Gratuit;

- adulte accompagné d'un enfant de 0-5 ans, de jour sur semaine Gratuit.

## JUSTIFICATION

Faciliter la gestion des séances de patin libre et de hockey libre disponibles pour les citoyens.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, compte tenu de sa nature administrative.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur suite à l'adoption du règlement.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement: CA du 2 juillet 2024  
Adoption: séance subséquente  
Promulgation (entrée en vigueur): automne 2024.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Jonathan ST-LOUIS, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Edwige NOZA, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Clara MICHAUD  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2024-06-26

Marie-Claude OUELLET  
directeur(-trice)-cult.sl.rc.(Île-Bizard--  
Sainte-Geneviève)



**Dossier # : 1247576001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur toutes les rues de L'Île-Bizard durant la Coupe des Présidents 2024.

Il est recommandé:

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement, à l'exception des détenteurs de permis temporaire, sur toutes les rues de L'Île-Bizard durant la Coupe des Présidents 2024, soit du 24 au 29 septembre 2024, et ce, excluant le territoire de Sainte-Geneviève.

Les contrevenants seront remorqués.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:58

**Signataire :** Pierre Yves MORIN

\_\_\_\_\_  
directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247576001

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur toutes les rues de L'Île-Bizard durant la Coupe des Présidents 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Du 24 au 29 septembre 2024, aura lieu la coupe des présidents 2024 au terrain de golf Royal Montréal.

Cet événement attirera des milliers de visiteurs, il est attendu près de 30 000 visiteurs par jour durant les journées des finales.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Un système de filtration avec vignettes sera utilisé afin de permettre aux résidents de L'Île-Bizard d'entrer sur l'île, ainsi que pour les travailleurs, les golfeurs etc.

Les détenteurs de billets journaliers devront stationner leur véhicules dans les stationnements autorisés en dehors de L'Île-Bizard et entrer sur l'île avec le système de navettes qui sera mis en place.

Malgré toutes ces précautions, nous savons que certaines personnes réussiront à déjouer le système de filtration et entrer sur L'Île-Bizard, par la suite ces personnes essayerons de se stationner dans les rues locales.

C'est pour cette raison qu'une interdiction de stationner sera nécessaire afin de pouvoir délivrer des constats d'infraction aux contrevenants et aussi, au besoin, les remorquer.

**VIGNETTES :**

La sécurité publique délivrera des vignettes temporaires gratuitement pour les résidents, les travailleurs et pour les événements spéciaux des résidents.

Des vignettes seront distribuées, entre autres, aux endroits suivants : rue Pierre-Boileau, Closse, Blaise, du Manoir, St-Pierre et au manoir St-Raphaël.

Dans le cas où la sécurité du public est menacée, les véhicules seront remorqués.

## JUSTIFICATION

Lors de la dernière Coupe des Présidents en 2007, il a été rapporté que les gens étaient stationnées partout et que la sécurité était compromise.

Le but est d'assurer la sécurité du public et des citoyens de L'Île-Bizard durant l'événement en maintenant l'accès aux services d'urgence et en assurant que la circulation sur L'Île soit fluide.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Achat de panneaux d'interdiction de stationner.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2023, ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-06-26

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE

Sylvain PROVENCHER  
Directeur DAUSE



**Dossier # : 1247519003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , Section TP - Activités opérationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de Monsieur Jason Ponzo, matricule 100016081 au poste de chef de section - environnement et parcs, et ce, à compter du 13 juillet 2024.

Approuver la nomination de Monsieur Jason Ponzo, matricule 100016081 au poste de chef de section - environnement et parcs, et ce, à compter du 13 juillet 2024

**Signé par** Pierre Yves MORIN Le 2024-06-28 11:18

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1247519003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , Section TP - Activités opérationnelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la nomination de Monsieur Jason Ponzo, matricule 100016081 au poste de chef de section - environnement et parcs, et ce, à compter du 13 juillet 2024.

**CONTENU****CONTEXTE**

Un processus de recrutement a été administré pour le comblement du poste de chef de section - environnement et parcs, lors de l'affichage IBSG-24-CONC-220470-97912. Le comité de sélection était composé de Monsieur Trevor Lane, directeur des travaux publics de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, Madame Louise Fillion, conseillère en ressources humaines et Madame Soumaya Jebali, conseillère spécialiste en dotation .

À travers son parcours, Monsieur Ponzo s'est démarqué par sa capacité d'adaptation et d'apprentissage, sa polyvalence et son professionnalisme.

La nomination sera effective à compter de l'adoption de la résolution.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis seront détaillés dans l'intervention financière.

**MONTRÉAL 2030**

Non applicable: Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2023 (ni aux engagements en changements climatiques, ni aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle) étant donné que ce dossier est une nomination.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Sylvie DEMEILLEZ)

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela Adriana GHEORGHE  
Agente conseil en ressources humaines

#### ENDOSSÉ PAR

Louise FILLION  
Conseillère en ressources humaines

Le : 2024-06-14



**Dossier # : 1242714005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion concernant l'attente préjudiciable de la décision ministérielle sur l'implantation de l'école secondaire dans le district de Sainte-Geneviève, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**Motion concernant l'attente préjudiciable de la décision ministérielle sur l'implantation de l'école secondaire dans le district de Sainte-Geneviève, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève**

Attendu la rencontre de partenaires du 6 juin 2024 avec le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSSMB),

Attendu la diminution annoncée des besoins places-élèves pour le secteur secondaire, dans l'ouest de l'île de Montréal,

Attendu le choix de localisation de l'école secondaire, fait par le ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et plus spécifiquement dans le cœur du village du district de Sainte-Geneviève,

Attendu le projet annoncé en 2020, nécessitant l'expropriation et la démolition de 11 bâtiments (9 bâtiments et 2 bâtiments patrimoniaux) incluant des bâtiments commerciaux,

Attendu l'avis de 2020, teinté de prudence, du Comité Jacques-Viger,

Attendu le caractère unique de la trame urbaine, face au cégep Gérald-Godin et la salle de spectacles Pauline-Julien,

Attendu les demandes de restauration, d'agrandissements ou d'occupation des bâtiments touchés par ces démolitions et reçues au Comité consultatif d'urbanisme (CCU),

Attendu le peu de latitude dudit CCU à répondre adéquatement sans donner l'heure juste aux demandeurs à l'égard de l'arrivée possible d'une école et l'impact sur leur bien immobilier,

Attendu les préjudices pour les propriétaires d'immeubles, qui dans l'attente d'une décision, ont de la difficulté à vendre leur immeuble,

Attendu le vide préjudiciable pour le développement de cette artère importante de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève,

Attendu une décision pendante puisqu'attendue depuis 2020 et le résultat sur le développement urbain du village de Sainte-Geneviève,

Attendu l'importance de sensibiliser les instances décisionnelles impliquées,

**Il est recommandé:**

De demander à la secrétaire d'arrondissement d'acheminer cette motion aux autorités concernées de la Direction générale du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, au Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Bernard Drainville et au député de Nelligan Monsef Derraji,

De demander au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys d'inclure cette motion dans sa correspondance avec les fonctionnaires du Ministère de L'Éducation, du Loisir et du Sport afin de faire connaître les impacts de cette décision qui tarde à venir.

**Signé par** Pierre Yves MORIN **Le** 2024-06-28 11:18

**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

---

directeur d'arrondissement  
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1242714005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Motion concernant l'attente préjudiciable de la décision ministérielle sur l'implantation de l'école secondaire dans le district de Sainte-Geneviève, arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

**CONTENU****CONTEXTE**

Cette motion est présentée à la demande de la conseillère d'arrondissement, madame Suzanne Marceau.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'une motion présentée au conseil d'arrondissement.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre Yves MORIN  
Directeur d'arrondissement

Le : 2024-06-21